



ALD / 100% • 1

AJI, Connectivites
(Lupus, DMJ, Sclérodermie, ...),
Uvéite inflammatoire, MAI (PFAPA, FMF, MKD...),
Sarcoïdose, Vascularite (Takayasu, PAN...),
Kawasaki, OCMR, Behçet, etc.



Les rhumatismes inflammatoires chroniques (RIC) de l'enfant sont pris en charge selon l'ALD (**Allocation Longue Durée**) avec exonération du ticket modérateur. Le but de la prise en charge à 100% est d'aider les personnes souffrant de maladies chroniques à payer leurs frais de santé, néanmoins, elle n'est pas nécessaire pour tous les patients avec RIC.

Demander l'ALD

La demande d'ALD doit être faite pour les patients ayant :

- de nombreuses hospitalisations (connectivites)
- des traitements chers tels que les biothérapies
- des soins paramédicaux partiellement remboursés dans un contexte social précaire (soins infirmiers, kinésithérapie)



Le 100% permet :

- La PEC des frais de santé uniquement en rapport avec la maladie : (consultations médicales, médicaments, examens de radiologie ou analyses biologiques, soins infirmiers ou de rééducation, les dispositifs médicaux comme les pansements ou les orthèses, et même les frais de transmission)

Mais attention, le remboursement se base sur le tarif conventionnel de la Sécu

- Si le spécialiste consulté pratique des dépassements d'honoraires, le patient devra les régler (sauf si sa mutuelle les prend en charge)

L'exonération du ticket modérateur permet de ne même pas payer :

- Les franchises médicales sur les médicaments (0,50 euros)
- Les franchises sur les transports sanitaires (2 euros)
- Les franchises sur le forfait hospitalier (18 euros par jour)

Chez les plus de 18 ans ayant une ALD exonérante : une participation forfaitaire de 1 euro est demandée pour toute consultation ou analyse biologique



Un programme ETP de



RESeau Rhumatismes Inflammatoires Pédiatriques
en Île-de-France

Avec la participation de :



Accueil RESRIP : 06 08 99 45 57

contact@resrip.fr

www.resrip.fr



ALD / 100% • 2

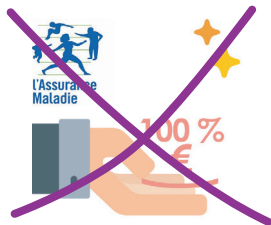
AJI, Connectivites
(Lupus, DMJ, Sclérodermie, ...),
Uvérite inflammatoire, MAI (PFAPA, FMF, MKD...),
Sarcoidose, Vascularite (Takayasu, PAN...),
Kawasaki, OCMR, Behçet, etc.



Le 100% c'est pas automatique !

Le 100% n'est pas systématique pour les patients :

- Sous DMARDs* : ces traitements sont totalement pris en charge par l'Assurance Maladie et donc sont sans avance de frais
- Ayant un suivi essentiellement en consultation



Le 100% n'est pas toujours utile en cas de rhumatisme inflammatoire peu sévère sauf cas particulier

Le 100% ne donne pas lieu :

- Au remboursement des transports pour tout le monde. Une justification médicale est nécessaire : le patient doit présenter une incapacité ou déficience définies par le référentiel (Décret n° 2001-258 du 10 mars 2011)
- À des aides financières quelconques

Les frais de transport sanitaires sont remboursés à hauteur de 65% par la Sécurité sociale et de 100% en cas d'ALD.

Une franchise médicale est appliquée sur les transports sanitaires :

- 2 € par trajet (1 aller/retour = 2 franchises = 4 €)
- Plafond journalier de 4 €/j et par transporteur pour un même patient
- Le plafond annuel est fixé à 50 € (toutes franchises médicales confondues)
- Elle s'applique à tous les transports sanitaires remboursés effectués en taxi conventionné, en VSL ou en ambulance
- Pas de franchise pour les autres transports : véhicule personnel, transports en commun et transports d'urgence (appel du SAMU centre 15)

*DMARDs : conventional synthetic Disease Modifying Anti-Rheumatic Drug
Ex : méthotrexate, ciclosporine, azathioprine, mycophénolate mofetil, etc.



Un programme ETP de



RESeau Rhumatismes Inflammatoires Pédiatriques
en Île-de-France

Avec la participation de :



Accueil RESRIP : 06 08 99 45 57

contact@resrip.fr

www.resrip.fr



MDPH

AJI, Connectivites
(Lupus, DMJ, Sclérodermie, ...),
Uvéite inflammatoire, MAI (PFAPA, FMF, MKD...),
Sarcoïdose, Vascularite (Takayasu, PAN...),
Kawasaki, OCMR, Behçet, etc.



Dossier MDPH



Indications à la rédaction d'un dossier MDPH

Le dossier MDPH doit être réservé aux patients avec une prise en charge globale lourde comme par exemple :

- Les Arthrites Juvéniles Idiopathiques polyarticulaires
- Les connectivites
- Les vascularites systémiques...



Ce que permet le dossier MDPH :

- Mise en place de professionnels de santé non pris en charge habituellement tels que : l'ergothérapeute, la psychologue
- Aide à l'aménagement des examens ou de la scolarité en cas de nécessité d'un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)
- Aides à l'orientation scolaire (SESSAD, IME..) ou professionnelle
- Aides matérielles (ordinateur...)

Le dossier MDPH doit être rempli en concertation avec le médecin référent du patient pour bien appuyer la demande quand il le faut et éviter d'éventuels abus.

TSVP ! (PAI)

*DMARDs : conventional synthetic Disease Modifying Anti-Rheumatic Drug
Ex : méthotrexate, ciclosporine, azathioprine, mycophénolate mofetil, etc.



Conseils pour l'école



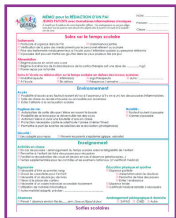
Un PAI est recommandé pour tout patient avec maladie chronique, même peu sévère

Il permet :

- La mise en place d'adaptations si nécessaire (double jeu de livres, casier, horaires aménagés...)
- La possibilité de prendre des traitements en cas de crise
- De poursuivre une activité sportive avec d'éventuels aménagements
- D'informer l'école d'une pathologie et des traitements en cas d'intervention des pompiers ou du SAMU

Maladies pour lesquelles les aménagements scolaires sont particulièrement nécessaires à mettre en œuvre :

- Connectivites (Lupus..)
- Uvéites
- AJI poly-articulaire ou sous biothérapie
- Vascularites



Téléchargez :

**MÉMO pour la RÉDACTION D'UN PAI
JEUNES PATIENTS avec rhumatismes
inflammatoires chroniques**

www.resrip.fr /

AJI, Connectivites
(Lupus, DMJ, Sclérodemie, ...),
Uvéite inflammatoire, MAI (PFAPA, FMF, MKD...),
Sarcoïdose, Vascularite (Takayasu, PAN...),
Kawasaki, OCMR, Behçet, etc.